

COMMUNE DE MONTCOY - ARRETE 02/2024

Réglementation de la circulation

TRAVAUX DE REPRISE DE LA VOIRIE SUITE A DEFORMATIONS - COMMUNAUTE DE COMMUNE « SAONE DOUBS BRESSE » VC N° 6 de Montcoy à Bey

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 01/2024

Le Maire de la commune de MONTCOY,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE de CHALON SUR SAONE (71) en date du 25 Janvier 2024,

Considérant les travaux de reprise de la voirie suite à déformations sur la voie communale VC N° 6 de Montcoy à Bey, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1 -

La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront **INTERDITS** à l'exception des véhicules de l'entreprise EUROVIA de CHALON SUR SAONE (71) sur la VC N° 6 de Montcoy à Bey, à compter du 01 Février 2024 et pendant toute la durée des travaux.

Article 2 -

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA pendant la durée des travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 -

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 -

Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux habituels.

Article 5 -

- Monsieur le commandant de la gendarmerie de ST GERMAIN DU PLAIN,
- Le Maire de la commune de MONTCOY sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait à MONTCOY, le 31 Janvier 2024

Pour le Maire,
L'adjoint,
R. BURDIN



Date de publication
31 Janvier 2024